

## PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 13 h 15, le 20 novembre 2014.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le préfet Jean-Luc Fortin, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- M. le préfet Robert Miller, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général

### Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président, M. Gilles Lehouillier, vice-président du conseil de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2014-62**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Rapport du président sur la situation financière

À la demande du président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) en raison de son empêchement d'assister à cette séance du conseil, le vice-président fait rapport en son nom sur la situation financière de la CMQ.

Le rapport sur la situation financière est présenté, séance tenante, par le vice-président. Il traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours, des orientations générales du budget 2015.

Budget 2015 de la CMQ – Partie I-A

**Résolution n° C-2014-63**

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'adopter la partie I-A du budget 2015 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) relative au budget de fonctionnement, lequel s'élève à 3 986 296 \$, dont 3 367 546 \$ sont à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 20 novembre 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2015 de la CMQ – Partie I-B

**Résolution n° C-2014-64**

Sur proposition de M. Robert Miller, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

- D'adopter la partie I-B du budget 2015 de la CMQ relative au financement des projets particuliers d'intérêt métropolitain, pour un montant de 400 000 \$, à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 20 novembre 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2015 de la CMQ – Partie II

**Résolution n° C-2014-65**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'adopter la partie II du budget 2015 de la CMQ relative aux activités associées au Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ – Rive-Nord, pour un montant de 452 740 \$, à la charge des municipalités de la rive nord sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 20 novembre 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2015 de la CMQ – Partie III

**Résolution n° C-2014-66**

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

- D'adopter la partie III du budget 2015 de la CMQ pour le paiement des emprunts contractés par la CMQ en vue de soutenir les projets de la trame verte et bleue métropolitaine. Le budget pour ce fonds métropolitain s'élève à 132 158 \$ en 2015 et il est à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 20 novembre 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2015 – Affectation des surplus financiers

**Résolution n° C-2014-67**

Sur proposition de M. Michel Patry, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'affecter un montant de 200 000 \$, à partir des surplus non affectés, afin d'obtenir l'équilibre budgétaire pour les opérations courantes (partie I) du budget 2015 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 novembre 2014

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2014-68**

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- De lever la séance.

Adoptée

Les résolutions C-2014-62 à C-2014-68 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRETÁIRE